



Licenciement pour faute grave ou pour cause réelle et sérieuse?Li

Par **Alison91**, le **12/01/2013** à **17:08**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si pour une insuffisance de résultats d'un commercial qui n'a pas respecté certaines procédures et un manque de suivi de dossiers clients peut être licencié pour faute grave ou pour cause réelle et sérieuse ?

Il a eu deux avertissements, par la suite il a fait une amélioration mais n'a pas encore respecté certaines procédures.

J'hésite, le commercial a une mise à pied à titre conservatoire ...

Cordialement,

ps : quelqu'un aurait un modèle de licenciement le moins contestable possible ?

Merci par avance

Alison

Par **P.M.**, le **12/01/2013** à **18:36**

Bonjour,

Avant la mise à pied conservatoire, il aurait peut-être été préférable de réfléchir car l'insuffisance professionnelle n'est pas à elle seule un fait fautif...

Il faudrait savoir si vous disposez de faits précis et à quand ils remontent...

Par **Alison91**, le **12/01/2013** à **18:53**

oui dans ce cas,

j'ai de faits vérifiables mais j'opte pour un licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Je ne suis pas employeur il s'agit d'une question auquel je dois répondre.

Cordialement,

Alison

Par **P.M.**, le **12/01/2013** à **19:07**

Alors, a priori, un licenciement pour cause réelle et sérieuse ne justifie pas une mise à pied conservatoire même si c'est possible mais dont la période devra être payée...

Par **Alison91**, le **12/01/2013** à **19:16**

ok donc s'il y a eu mise à pied conservatoire il y a licenciement pour faute grave.

Cordialement,

Alison

Par **P.M.**, le **12/01/2013** à **19:33**

L'employeur ne peut pas décider avant que la procédure ne se déroule qu'il y aura licenciement pour faute grave sinon l'entretien préalable ne servirait à rien et le délai de 2 jours ouvrables après non plus mais si le licenciement n'est pas prononcé pour faute grave, cette période doit être payée à moins que la sanction signifiée soit une mise à pied disciplinaire pour une partie de celle-ci...

Par **Alison91**, le **12/01/2013** à **19:51**

Merci pour beaucoup les réponses et les éclaircissements.

J'ai ce dont j'avais besoin.

Bonne continuation

Cordialement,

Alison